

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juin, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

## N°73

Date de Publication

3 0 JUIN 2022

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

3 0 JUIN 2022

Date de la convocation

17 juin 2022

<u>Présents</u> :

Mmes FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX. MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIERE, DE CANEVA, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MORTELETTE, MACHERAS DE MONTILLET.

#### Pouvoirs:

Mme BRUNET à Mme FIGARELLA Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire Mme VAUTRIN à Mme MATEO

M. DENONFOUX à M. CHAIX

M. DE SOUSA à M. MORTELETTE

M. MAS-FRAISSINET à M. BOYER

M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

## Absents:

Mme GOBET Mme LOVERA M. FAVIER

Madame VEILEX a été élue secrétaire

<u>Objet</u>: Approbation de la convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage et de remboursement des travaux à passer avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Madame le Maire expose à ses collègues que le port départemental de Cassis est équipé d'une station d'avitaillement destinée à alimenter la flotte de plaisance, de professionnel et de pêche. Située à l'entrée du port cet équipement a été mis en service en 2008. Le Département a diligenté en janvier 2022 un audit technique qui a mis en évidence la nécessité de procéder à un certain nombre d'interventions techniques d'amélioration et de mise aux normes.

D'autres travaux doivent également être réalisés :

- l'installation d'une potence adaptée pour l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite à bord des bateaux,
- le renforcement du dispositif d'ancrage de la passerelle mobile afin d'assurer la sécurité d'accès à la panne flottante de l'avant-port nord,

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20220625-DE-2022-73-DE Date de télétransmission : 30/06/2022 Date de réception préfecture : 30/06/2022 Pour garantir la cohésion des règles de mise aux normes de sécurité, ainsi qu'une meilleure coordination des travaux, la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de ces opérations soit assurée par une seule collectivité. Il est ainsi confié à la Ville de Cassis, délégataire des activités de plaisance du port en vertu du contrat de délégation de compétence conclu avec le Département le 22 décembre 2017, la réalisation des travaux détaillés ci-dessus, étant précisé que le coût de ces travaux restera à la charge du Département.

Le programme détaillé et l'enveloppe financière de l'opération sont définis par la présente convention.

# Coût global prévisionnel de l'opération

	HT	TVA	TTC
Amélioration de la station d'avitaillement	93 000.00	18 600.00	111 600.00
Mise en conformité de la potence PMR	11 500.00	2 300.00	13 800.00
Sécurisation de l'ancrage de la passerelle mobile	5 000.00	1 000.00	6 000.00
	109 500.00	21 900.00	131 400.00

Cette évaluation est établie sur la base d'un programme technique et avant lancement des appels d'offres pour les marchés publics.

Les coûts afférents aux travaux et à la maîtrise d'œuvre en réalisation sont compris dans cette estimation.

Le rapporteur propose au conseil municipal:

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe à passer avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 juin 2022.

Le Maire, Danielle MILON